

Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures

Commune de Cahors – Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre

Aujourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors,
s'est réuni dans la Commune de Cahors – Espace des Congrès

Etaient présents :

50 titulaires dont 7 possédant une procuration
8 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST GERY-VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER
Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CORMANE Jean-Pierre,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration
donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène
(procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain
(procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri

CAILLAC	(procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-
CALAMANE	KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy,
DOUELLE	M. TILLOU José,
FONTANES	M. DUJOL Jean-Paul,
LABASTIDE DU VERT	Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),
LABASTIDE MARNHAC	Mme VALETTE Roselyne,
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
	Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M.
	CORMANE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents : 14 suppléants

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABREETS	M. PAULIN Peter,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale / Développement

Objet : Participation du Grand Cahors au sein de la candidature portée par Macéo d'un réseau de territoires et d'acteurs du Massif-central à l'AMI du PIA « territoires d'innovation de grande ambition »

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORSSéance du 18 septembre 2017
Rapporteur : Michel SIMONRédacteurs : Magali GOSSE / Aurélien MASSY
Services : Prospective territoriale / Développement**Objet : Participation du Grand Cahors au sein de la candidature portée par Macéo d'un réseau de territoires et d'acteurs du Massif-central à l'AMI du PIA « territoires d'innovation de grande ambition »**

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique, démographique et sociales des territoires, des dynamiques d'innovation territoriale se structurent.

Dans le cadre de la convention entre le l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Territoires d'innovation de grande ambition » est actuellement en cours.

L'objet de l'action PIA « Territoires d'Innovation de grande Ambition » est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner une dizaine de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, selon une stratégie clairement définie tenant compte des spécificités du territoire.

- Les projets soutenus devront articuler, au service d'une ambition opérationnelle clairement énoncée, des innovations structurantes dans différents secteurs, des initiatives publiques et privées, des ressources académiques, scientifiques, économiques et industrielles.
- Les expérimentations seront conduites à l'échelle du territoire ciblé, avec un impact visé substantiel sur la qualité de vie des habitants et la durabilité globale du territoire concerné.
- Les projets relèveront d'une démarche intégrée de pilotage et d'évaluation, garante de l'acceptabilité sociale, de la faisabilité, de la pertinence des modèles d'affaires et des modèles économiques des expérimentations menées. L'évaluation, ex ante et ex post, construite en fonction de l'ambition initiale du projet, est au cœur des objectifs de l'action.

Elle promeut une approche à la fois territorialisée, partenariale et décloisonnée de l'innovation.

De plus, cette démarche exemplaire doit valoir par son caractère reproductible, adaptable et diffusable au profit de nombreux territoires au-delà des territoires d'innovation sélectionnés. La complémentarité et l'intégration des innovations mises en œuvre (innovation technologique ou organisationnelle, montages juridique et économique, offre de services, usages...), permettront de tester, dans des contextes spécifiques réels, de nouveaux modèles (par exemple, le recours au partenariat d'innovation), ainsi que de

nouvelles normes, standards et réglementations. Elle n'exclut pas des domaines ou actions s'inscrivant dans le cadre du droit à l'expérimentation des collectivités.

L'action doit permettre d'adresser des enjeux relatifs, en particulier à l'agriculture, au tourisme ou à la ville. Elle doit révéler le potentiel de territoires divers et en particulier ceux concentrant de forts enjeux socio-économiques et de transition écologique.

Sur le Massif-central, Macéo, une association d'acteurs publics et privés unissant leurs forces pour porter des projets ensemble au service de ses territoires de montagne (innovation, développement, attractivité, rayonnement), s'est organisée pour répondre à cet AMI.

Macéo apporte les compétences et les réseaux de ses membres et partenaires ainsi que l'expertise opérationnelle et thématique des chefs de projets de l'équipe permanente. Macéo accompagne dans un rôle d'ensemblier ou d'expert de nombreux projets et sujets qui feront les territoires de demain du Massif central et leur développement, notamment économique. A titre d'exemple en 2016, Macéo a conduit des projets dans les domaines : du tourisme, des financements innovants de projets, de l'accès au très-haut débit numérique, de l'économie circulaire, du développement de la filière bois Massif central, de la filière pierre Massif central, de la filière brasseries artisanales, de l'attractivité de centres-bourgs, du commerce, de l'économie de la fonctionnalité, de l'appui au déploiement de démarches de télétravail, de la transition énergétique...

Ainsi, Macéo a recensé une quarantaine de projets sur l'ensemble du Massif central pouvant composer une réponse territoriale à cet AMI. L'association constitue un consortium qu'elle pilote afin de déposer et, le cas échéant, de suivre sur la durée du PIA, les actions et les acteurs.

C'est au travers des actions du Grand Cahors au sein du réseau « écodéveloppement des petites et moyennes villes du Massif-central » et de la démarche ENERPAT, que Macéo a identifié la dynamique de l'agglomération adaptée aux attentes du PIA, et est naturellement venue solliciter le Grand Cahors pour ce programme.

Percevant l'intérêt de participer à cette candidature portée par Macéo et au regard des enjeux sur les bourgs-centres, la ruralité, le numérique, le tourisme, la formation et la recherche, l'attractivité et le développement durable, le Grand Cahors s'inscrit dans le consortium piloté par Macéo en se positionnant sur deux thèmes déjà engagés sur le territoire et pour lesquels il existe d'ores et déjà un fort potentiel de développement :

- La démarche ENERPAT : fort de plusieurs actions en cours sur cette thématique d'éco-rénovation et d'efficacité énergétique du bâti ancien ; et dans la poursuite du programme européen SUDOE ENERPAT, de la thèse en éco-rénovation, du renouvellement du centre ancien et des centres bourgs, de nombreux champs d'actions sont encore à mettre en place autour de nouvelles formations, de la poursuite de travaux de recherche sur les matériaux et sur les systèmes intelligents, sur les échanges de bonnes pratiques, sur les simulations avant rénovation....
- La Destination Cahors Malbec (DCM) : la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et son Office de Tourisme (OT), la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et son OT, et l'Union Interprofessionnelle des Vins de Cahors (UIVC), ont souhaité se fédérer pour développer une destination oenotouristique commune autour du vignoble de l'appellation Cahors, une des locomotives du territoire, en s'appuyant également sur les autres atouts : nature (paysages...), patrimoine, gastronomie, culture... Le projet doit répondre à des enjeux multiples :
 - Un enjeu de notoriété touristique : dans le contexte de développement touristique, la Destination Cahors Malbec est susceptible de capter

l'attention des visiteurs du département et de la région, et permettre de conquérir de nouvelles clientèles.

- Un enjeu touristique-économique : à la recherche d'un positionnement clair sur le marché de l'oenotourisme, et de l'animation de cette destination auprès des vignerons et des acteurs de l'économie touristique.
- Un enjeu fédérateur autour d'une destination touristique : ce projet doit fédérer les territoires et l'UIVC, mais aussi les professionnels du tourisme et du vin, qui doivent s'approprier cette démarche, au travers notamment du label Vignoble & Découvertes obtenu en 2014 et renouvelé en 2017, et plus largement de la stratégie Destination.

Ces deux axes de développement locaux ont aussi l'ambition d'être diffusables et reproductibles au sein d'autres territoires, amenant le Grand Cahors à les proposer pour ce PIA au sein du consortium dans lequel il fait écho.

Le lancement de l'action PIA « Territoires d'innovation de grande ambition » comprend deux temps :

- Etape AMI – année 2017 : un Appel à Manifestation d'Intérêts, à destination de porteurs de projets organisés en consortiums autour de forces académiques et scientifiques, économiques, territoriales. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement de 6 à 12 mois pour préciser les axes d'innovation à explorer, les expérimentations possibles, les montages juridiques et financiers adaptés et nouer des partenariats complémentaires. Ils reçoivent une aide financière sous forme de subventions d'ingénierie pouvant atteindre 400 000 euros par projet.
- Etape AAP – année 2018 : un ou plusieurs Appel(s) à projets, début 2018, ouverts aux lauréats de l'AMI et aux consortiums dont la structuration, la maturité opérationnelle et l'envergure du projet sont avérées.

La dotation en subvention du programme (PIA), de 200 M €, a vocation à cofinancer des missions d'ingénierie et de conseil, la mise en œuvre du projet et les investissements associés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la participation du Grand Cahors à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Territoires d'innovation de grande ambition » au travers du consortium piloté par l'association Macéo ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication